

Nos produits «Terroir» plaisir du vrai et de l'authenticité

En cette période de fêtes, je reviens sur deux événements, d'apparence mineure, intervenus ces dernières semaines, qui illustrent, d'une manière directe ou indirecte, le savoir-faire des paysans et d'une certaine façon le travail des Chambres d'agriculture qui les accompagnent. Je veux parler de la victoire de Anne Alassane au concours culinaire «Master Chef» diffusé sur TF1 et de l'inscription du repas gastronomique des Français au patrimoine culturel de l'UNESCO.

Anne Alassane est agricultrice à côté de Montauban, sa victoire est une belle reconnaissance des talents de cuisinière de celle qui a créé, dans une ancienne étable de la propriété familiale, sa ferme-auberge membre du réseau «Bienvenue à la ferme» qui compte plus de 6 000 agriculteurs (dont 38 en Eure-et-Loir) et près de 400 fermes-auberges (une dans le département).

L'inscription du repas des Français au patrimoine de l'humanité est aussi la reconnaissance des produits d'excellence des terroirs dont ils sont issus et du labeur des paysans qui les façonnent au quotidien.

Enfin, pour nous Chambres d'agriculture, ces deux événements sont un encouragement à poursuivre nos actions pour renforcer le lien de proximité avec les consommateurs, à travers le développement des circuits courts et de nos marques «Bienvenue à la ferme» et «Terres d'Eure-et-Loir» (1).

Noël et le Jour de l'An sont justement l'occasion de découvrir ces saveurs de notre terroir en mettant dans vos menus de fêtes des produits «Terres d'Eure-et-Loir». Ce faisant, vous goûterez au plaisir du vrai et de l'authenticité durant ces fêtes que je vous souhaite très joyeuses et au-delà, au nom des membres et des collaborateurs de la Chambre d'agriculture, je vous présente pour 2011 tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Philippe Lirochon



Chambr'Info 28

Informations consultables sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

Agronomie

Le désherbage mécanique : une réponse à la réduction des herbicides

Le plan Écophyto, décidé par le Ministère de l'Agriculture dans la foulée du Grenelle de l'environnement, vise à réduire l'usage des pesticides à l'horizon 2018 et imposera une évolution des pratiques agricoles.

Pour se préparer efficacement à ces changements, la Chambre d'agriculture conduit une expérimentation sur la ferme de Miermaigne et sur celle du lycée agricole de la Saussaye, à Sours. Objectif : vérifier la faisabilité de l'agriculture intégrée et tester jusqu'où aller en matière de désherbage mécanique afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

Calquées sur les systèmes de culture intégrée, les conduites culturales testées se situent entre les pratiques actuelles raisonnées et l'agriculture biologique. Les protocoles des systèmes intégrés testés devraient permettre de garder une marge directe (prise en compte des charges de mécanisation et de main d'œuvre) identique à celle obtenue en système raisonné en utilisant moins de produits phytosanitaires et moins d'azote.

Trois systèmes de production en compétition

• **Système 1** : Raisonné avec réduction d'intrants. Basé sur les conseils de la Chambre d'agriculture, ce système est comparé aux systèmes 2 et 3 qui ont pour objectif de maintenir la marge brute en utilisant moins d'intrants (produits phytosanitaires et azote).

• **Système 2** : Intégré (semis en céréales retardé de 10 jours) avec désherbinage du maïs et herbicide localisé sur le rang au moment du semis du colza.

• **Système 3** : Intégré (semis en

céréales retardé de 10 jours) avec désherbage mécanique sur le maximum de cultures (recours aux désherbants chimiques si pas d'autres solutions).

Deux années de récolte à Miermaigne

La présence des cinq cultures de l'exploitation permet une approche globale des marges, des temps de travaux et des IFT⁽¹⁾. Les calculs sont réalisés en prenant pour hypothèse que chacune des cinq cultures occupe une surface identique sur l'exploitation. Chaque critère est calculé par hectare. Avec le cumul de deux années de récoltes, nous mesurons une diminution de 10 % de la marge directe des systèmes 2 et 3 par rapport au système 1.

Ces résultats économiques sont

Récolte 2009 et 2010	Marge directe	Temps de travaux	IFT herbicide *	IFT hors herbicide **
Syst 1 raisonné réduction d'intrants	579	4 h 03	1,3	1,6
Syst 2 intégré	525	4 h 09	0,9	1,2
Syst 3 mécanique	530	5 h 05	0,3	1,2

* 1,8 : indice de référence sur le canton d'Authon-du-Perche

** 3,5 : indice de référence sur le canton d'Authon-du-Perche

Un colza propre en divisant par trois la dose d'herbicide



Kit de pulvérisation de l'herbicide localisé sur le rang au semis, un tiers de la surface est traité.

dépendant des cours des produits récoltés. En 2009, compte tenu des prix de vente, les systèmes 2 et 3, avec des niveaux de charge plus faibles, présentaient des marges directes supérieures au système 1. En 2010, avec des cours plus élevés, la tendance est inversée.

La gestion des mauvaises herbes est cruciale; il faut rester vigilant sur chacun des trois systèmes et en particulier sur les désherbages mécaniques.

La mise en œuvre de ces systèmes de cultures innovants permet de réduire considérablement la quantité globale de pro-



Binage des inter-rangs du colza, deux tiers de la surface sont désherbés sans herbicide.

duits phytosanitaires appliquée sur la parcelle. Les IFT du système 1 sont déjà bas (comparaison avec les indices de référence du canton d'Authon-du-Perche). Le système 3, dont toutes les solutions de désherbage mécanique sont utilisées avant d'avoir recours à un désherbage chimique, présente un IFT herbicide très faible de 0,3 en moyenne sur deux récoltes.

Pour évaluer les performances économiques, agronomiques et environnementales de chaque système, la synthèse de plusieurs campagnes est primordiale.

Reste à suivre l'évolution de ces critères avec les effets cumulatifs.

Contact : Thierry Savoie
02 37 24 45 61

⁽¹⁾ IFT = 1 traitement à pleine dose ou 2 à demi dose.

En bref

Répondre à vos questions sur l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est-elle une piste pour votre exploitation ? Pour vous aider dans votre réflexion, nous vous proposons une formation de sensibilisation à l'agriculture biologique le 11 janvier 2011 à Chartres. Au programme : cahier des charges, état de développement, découverte des filières en région Centre, témoignage d'un producteur et présentation du Pôle Conversion, dispositif d'accompagnement des nouveaux projets.

Contact : Julie Gall,
02 37 24 46 76 / 06 84 98 95 54

Mes p@rcelles

La conduite de votre entreprise doit concilier production et gestion administrative. Pour cela, la Chambre d'agriculture vous propose Mes p@rcelles, un outil internet simple à maîtriser. Dessinez vos parcelles, enregistrez et vérifiez la conformité réglementaire de vos pratiques, affinez la commande de vos engrais, gérez vos stocks, établissez vos calculs de marges... Venez découvrir toutes les fonctionnalités de Mes p@rcelles lors des formations de janvier 2011.

Contact : L'équipe mesp@rcelles
02 37 24 46 00

Savoir utiliser le marché à terme

La Chambre d'agriculture organise les 2,4 et 10 février 2011 une formation de 3 jours sur l'utilisation des instruments des marchés à terme. Reconnue par les banques, cette formation permet d'ouvrir un compte pour réaliser des opérations.

Contact : Elodie Cadiou
02 37 24 45 31

Organisme Unique (O.U.) de gestion de l'eau en Beauce

La Chambre d'agriculture, avec l'appui de l'Association des Irrigants, a décidé d'être candidate pour être le futur O.U. chargé de la gestion administrative des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le périmètre de la nappe de Beauce d'Eure-et-Loir. Dès 2011, cela permettra de supprimer la majoration actuelle de la redevance prélèvement. Sous réserve de l'accord préfectoral, la prise en main effective de la gestion est prévue pour 2012.

Contact : Francis Golaz
02 37 24 45 35

Elevage

Les avortements en élevage

Les avortements ne doivent pas être pris à la légère. En effet, ils peuvent être l'expression de maladies contagieuses au cheptel ou à l'homme.

Qu'est ce qu'un avortement ?

Il s'agit de toute expulsion d'un fœtus non viable (y compris les morts nés et les animaux vivants qui meurent dans les 48 heures suivant la mise-bas).

Les différentes causes d'avortement

Les avortements ont plusieurs origines, cependant 50 % des avortements sont d'origine infectieuse. Parmi les maladies les plus rencontrées d'origine virale ou bactérienne, on peut citer la chlamydia, la fièvre Q, la salmonellose, la brucellose, la BVD et l'IBR; parfois, la listériose et la leptospirose.

Les autres causes d'avortements

sont liées à la conduite alimentaire et à la gestion du troupeau. Il convient notamment de bien faire attention à la conservation des fourrages et des matières premières. Certaines moisissures provoquent des mycoses du placenta, responsables d'avortements. Il faudra également veiller à l'équilibre de la ration des femelles tarées et éviter les maladies telles que l'acidose ainsi que les excès d'azote en début de gestation. L'eau doit être potable et on fera également attention à la présence de certaines plantes toxiques dans les pâturages (glands, ifs...)

Enfin, certaines pathologies telles que la toxoplasmose et la néosporose sont d'origine parasitaire. Evidemment, les femelles gestantes doivent être manipulées avec précaution et on leur évitera toute forme de stress.

Conduite à tenir en cas d'avortement

Dans un premier temps, il faut isoler l'animal ayant avorté. Ensuite, il est impératif de contacter son vétérinaire pour qu'il réalise des prélèvements. La recherche de la brucellose est obligatoire et entièrement prise en charge par l'état. A compter du deuxième avortement, il est conseillé de procéder à des analyses complémentaires. A l'issue de la visite du vétérinaire, l'avorton et le placenta doivent être éliminés. Il convient de les stocker dans un endroit propre inaccessible aux rongeurs et aux carnivores en attendant le passage de l'équarrisseur.

Conséquences des avortements

Les avortements présentent des risques sanitaires pour l'élevage (risque d'épidémie) et pour

Attention certaines maladies infectieuses sont communes à l'espèce humaine et aux animaux d'élevage (zoonose). L'infection passe généralement inaperçue chez l'homme. Toutefois, elle peut provoquer des maladies en particulier chez les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées. La contamination se fait principalement lors de contacts directs avec l'animal malade ou avec ses sécrétions et plus rarement avec ses produits (lait, viande).

l'homme. S'y ajoutent la non-vente des jeunes animaux, le non-renouvellement des femelles et la diminution de la production laitière de la mère, voire la non-montée de lait en cas d'avortement précoce.

Contact : GDS 02 37 24 45 70